

## Implantation :

4 CMP ressources :

- **CMP : rue Saint Prix Barou**  
**07100 ANNONAY**

T. 04 75 67 55 55 / 06 20 07 41 72

Julie ODOUARD :  
julie.odouard@ahsm.fr

Nicolas PAYS :  
nicolas.pays@ahsm.fr

Marion ROUBY :  
marion.rouby@ahsm.fr

- **CMP : 6, allées de Sion**  
**07200 AUBENAS**

T. 04 75 35 87 27 / 06 20 07 42 72

Sandra MINITTI :  
sandra.minitti@ahsm.fr

Isabelle ROBERT :  
isabelle.robert@ahsm.fr

- **CMP : 33 avenue de Chomérac**  
**07000 PRIVAS**

T. 04 75 64 54 20 / 06 20 07 42 30

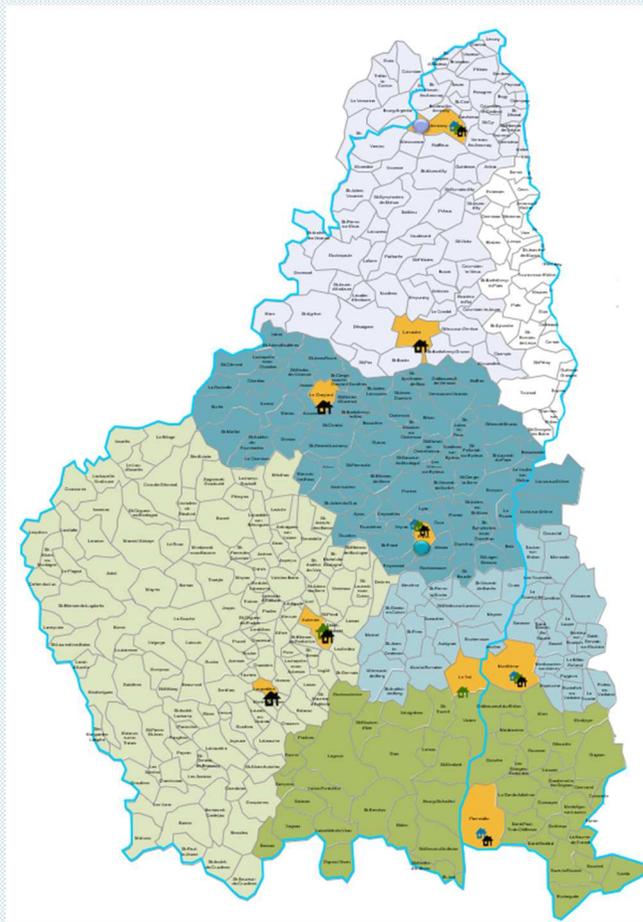
Fabien SANIAL :  
fabien.sanial@ahsm.fr

- **CMP : 28 rue André Ducatez**  
**26200 MONTELIMAR**

T. 04 75 52 39 17 / 06 60 32 27 59

Guillaume GRANJON :  
guillaume.granjon@ahsm.fr

Pascale ARSAC :  
pascale.arsac@ahsm.fr



Association hospitalière Sainte-Marie

# E. M. P. P.

# Équipe Mobile Psychiatrie Précarité

Secrétariat EMPP :

T. 04 75 20 15 60

e-mail :

sandrine.serre@ahsm.fr



## Présentation :

Cette équipe créée en juin 2014, en conformité avec la circulaire DHOS n°521 du 23 novembre 2005 créant les EMPP. Elle est rattachée au service de Réhabilitation psychosociale du Centre hospitalier Sainte-Marie de Privas, labellisé par l'ARS en 2015.

**Numéro vert : 0800 088 115.**

Ce numéro, géré par le service accueil du Centre hospitalier Sainte-Marie, permet l'accès direct aux renseignements concernant l'EMPP et l'orientation des demandes vers les membres de l'équipe pluridisciplinaire :

- un médecin psychiatre coordonnateur :  
Dr Franck GIRAUD,
- un psychologue :  
Guillaume JORE,
- une assistante sociale :  
Dalila ELEZAAR
- deux infirmier(e)s référent(e)s par territoire
- une secrétaire médicale :  
Sandrine SERRE

## Objectifs :

Nos objectifs sont l'instauration ou la restauration du lien familial, social et de soins, en répondant aux besoins de santé mentale des publics en situation de précarité et d'exclusion en mettant en place un travail de réseau en lien avec les structures en contact avec ce public (CHRS, hébergement d'urgence, CADA, CMS...) du territoire et d'établir des conventions de partenariats dans le but de faciliter l'accès aux soins psychiatriques du public concerné.

## Missions :

- identification des besoins non repérés ou non pris en charge par les dispositifs existants,
- travail de soutien auprès des équipes éducatives, sociales et médico-sociales des structures qui accueillent en première ligne ces publics,
- travail d'interface pour le suivi des soins, l'hospitalisation avec les CMP et les Centres hospitaliers,
- travail d'information et de sensibilisation.

L'EMPP participe aux missions des secteurs de psychiatrie et travaille avec l'ensemble des équipes pluridisciplinaires.

Elle permet aux personnes sans soins ou en rupture de soins l'accès aux structures déjà existantes (les CMP ou les unités d'hospitalisations si besoin).

Elle développe un travail en réseau et plus largement prend des initiatives susceptibles de permettre au sujet de trouver une place dans la cité.

## Publics concernés :

- toute personne, avec ou sans hébergement, en situation de grande précarité ou d'exclusion sociale et présentant une pathologie psychiatrique avérée ou sous-jacente (antérieure ou conséquente), une souffrance psychique générée par la situation d'exclusion,
- les acteurs de première ligne : travailleurs sociaux, éducatifs ou bénévoles.

## Actions/interventions :

L'EMPP se déplace à la rencontre des partenaires et usagers dans les différents lieux d'intervention, en particulier les CHRS, CADA, HUDA, CAARUD, ... Elle peut proposer : entretiens et suivis individuels de soutien, évaluation des besoins, identification de troubles psychiques, une permanence infirmière sur site afin de favoriser parole et écoute.

Auprès des partenaires, l'EMPP aide au repérage des problématiques et à l'analyse des demandes.

Elle informe, sensibilise et échange autour des pratiques par un travail de partenariat et participe aux réunions d'équipe mensuelles, participation aux rencontres interdépartementales des EMPP de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.